



GROUPE GIFI

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 MARS 2009

**EXERCICE
2008/2009**

SA GIFI

Société anonyme au capital de 44 761 516,80 €
Siège social : ZI La Boulbène, BP 40, 47300 Villeneuve / Lot.
347 410 011 R.C.S. Agen

I. Comptes semestriels consolidés résumés arrêtés au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)

I.1- Bilan consolidé

ACTIF	31.03.2009	31.03.2008	30.09.2008
Actifs non courants	153 339	150 704	152 597
Immobilisations corporelles	71 932	71 771	73 041
Goodwill	53 192	51 655	52 459
Immobilisations incorporelles	6 582	7 053	6 864
Instruments financiers	2 186	20	2 287
Autres actifs financiers	3 889	4 074	3 843
Impôts différés actifs	15 483	16 121	14 094
Actifs financiers disponibles à la vente	75	9	9
Actifs courants	237 438	223 063	262 872
Stocks	189 607	179 360	204 769
Clients et autres débiteurs	5 708	7 372	9 034
Autres créances	24 312	26 297	32 033
Instruments financiers	4 528	-	69
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 283	10 033	16 967
Total des actifs	390 777	373 767	415 469

PASSIF	31.03.2009	31.03.2008	30.09.2008
Capitaux propres part du groupe	183 463	151 148	173 090
Intérêts minoritaires	2 312	1 714	2 221
Passifs non courants	32 823	31 466	31 911
Emprunts	24 743	22 276	26 903
Provisions	6 104	5 421	4 744
Instruments financiers	1 976	3 769	264
Passifs courants	172 179	189 439	208 247
Emprunts	73 989	70 769	102 411
Fournisseurs et autres créanciers	91 929	106 622	101 879
Instruments financiers	-	9 180	595
Impôt exigible	6 261	2 868	3 362
Total des passifs et capitaux propres	390 777	373 767	415 469

I.2- Compte de résultat consolidé

Charges et produits par nature	31.03.2009 6 mois	31.03.2008 6 mois	30.09.2008 12 mois
Chiffre d'affaires	326 449	288 158	554 825
Autres produits de l'activité	243	482	819
Achats consommés	-148 457	-134 930	-256 782
Charges de personnel	-28 177	-23 244	-46 124
Charges externes	-104 404	-88 616	-175 524
Impôts et taxes	-6 231	-5 306	-9 945
Amortissements et provisions	-10 663	-8 162	-17 389
Perte de valeur	-745	-1 604	-3 850
Autres produits d'exploitation	2 631	2 038	3 762
Autres charges d'exploitation	-1 328	-1188	-2 747
Autres produits opérationnels	0	0	0
Résultat opérationnel	29 318	27 628	47 045
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	109	139	303
Coût de l'endettement financier brut	-2 358	- 1 975	-4 765
Coût de l'endettement financier net	-2 249	-1 836	-4 462
Autres produits financiers	640	284	1 120
Autres charges financières	-2 347	-242	-219
Charge d'impôt	-9 826	- 9 796	-17 086
Résultat net des activités poursuivies	15 536	16 038	26 398
Résultat net	15 536	16 038	26 398
Intérêts minoritaires	88	96	363
Part du groupe	15 448	15 942	26 035
Résultat par action (en €)	2,35	2,42	3,96
Résultat dilué par action (en €)	2,44	2,47	4,06

I.3 – Tableau des flux de trésorerie

	31.03.2009	31.03.2008	30.09.2008
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Résultat net part du groupe	15 448	15 942	26 035
Intérêts minoritaires	88	96	363
Dotation aux amortissements et provisions nettes	11 213	8 508	18 007
Charges et produits liés aux stock-options	105	159	280
Plus ou moins-value de cession	-923	-742	-430
Charge d'impôt	9 826	9 796	17 086
Marge brute d'autofinancement	35 757	33 759	61 340
Impôts versés	-4 895	-19 732	-27 495
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	9 550	-10 339	-59 458
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation	40 412	3 688	-25 613
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-7 089	-8 909	-20 110
Acquisition de sociétés consolidées	70	0	-21
Acquisition des actifs financiers	-507	-180	-743
Investissements	-7 526	-9 089	-20 874
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 177	2 211	2 579
Diminution des actifs financiers	345	384	758
Cession de société consolidée	0	0	0
Désinvestissements	1 522	2 595	3 337
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-6 004	-6 494	-17 537
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	0	0	0
Cession (acquisition) de titres d'autocontrôle	-2 654	579	-1 184
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	-7 601	-5 808	-5 808
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-298	-235	-235
Réduction de capital	0	0	0
Opérations sur les capitaux propres	-10 553	-5 464	-7 227
Emissions d'emprunts (1)	988	14 652	56 261
Remboursements d'emprunts (2)	-22 769	-16 970	-26 381
Opérations sur les emprunts	-21 781	-2 318	29 880
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	-32 334	-7 782	22 653
Effet de change (instruments financiers)	5 086	-8 663	4 830
Flux net de trésorerie relatif aux activités destinées à être cédées			0
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change	54		
TOTAL VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE (*)	7 214	-19 251	-15 668
Trésorerie d'ouverture (3)	-671	14 996	14 996
Trésorerie de clôture (4)	6 543	-4 255	-671

(1) dont billets de trésorerie et crédit revolving

0 14 000 38 000

(2) dont billets de trésorerie et crédit revolving

13 000 0 0

(*) La trésorerie correspond à la somme des valeurs mobilières de placement, disponibilités et concours bancaires courants.

Réconciliation entre la trésorerie d'ouverture et de clôture et les comptes présentés au bilan :

(3) Au 30 septembre 2008 (en milliers d'euros)

Trésorerie et Equivalent trésorerie :	16 968
Banques créditrices (inclus dans les emprunts court terme) :	-16 748
Intérêts courus (inclus dans les emprunts court terme) :	<u>-891</u>
Total :	-671

(4) Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)

Trésorerie et Equivalent trésorerie :	13 283
Banques créditrices (inclus dans les emprunts court terme) :	-6 322
Intérêts courus (inclus dans les emprunts court terme) :	<u>-418</u>
Total :	6 543

I.4 – Tableau de variation des capitaux propres

	31.03.2009	31.03.2008	30.09.2008
Capitaux propres au début de l'exercice	175 311	150 791	150 791
Dividendes versés	- 7 899	-6 043	-6 043
Annulation actions propres	-2 654	579	-1 184
Variation de capital	0	0	0
Variations de périmètre	302	0	240
Instruments financiers (IAS39)	5 086	- 8 663	4 830
Autres variations	93	160	279
Capitaux propres à la date de clôture/d'arrêté hors résultat	170 239	136 824	148 913
<i>Part du groupe</i>	<i>168 015</i>	<i>135 206</i>	<i>147 055</i>
<i>Part des minoritaires</i>	<i>2 224</i>	<i>1 618</i>	<i>1 858</i>
Résultat de l'exercice	15 536	16 038	26 398
<i>Part du groupe</i>	<i>15 448</i>	<i>15 942</i>	<i>26 035</i>
<i>Part des minoritaires</i>	<i>88</i>	<i>96</i>	<i>363</i>
Capitaux propres à la date de clôture/d'arrêté y compris résultat	185 775	152 862	175 311

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes semestriels consolidés résumés du groupe GIFI (ci-après « le Groupe »), arrêtés au 31 mars 2009, sont établis conformément à la norme IAS 34 et selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2008, à l'exception des règles suivantes :

- Stocks magasins : les stocks magasins sont évalués à partir de la marge théorique estimée pour chaque magasin, à l'exception de 43 magasins (représentant environ 15% des stocks magasins en valeur brute) pour lesquels un inventaire physique exhaustif a été réalisé en fin de semestre.
- Dépréciation des stocks magasins : la dépréciation des stocks magasins constituée à la clôture de l'exercice précédent a été maintenue au 31 mars 2009 à l'exception :
 - des stocks des magasins ouverts, acquis et/ou ayant changé d'enseigne sur l'année 2007/2008 qui ont été dépréciés au 31 mars 2009 sur la base d'un taux moyen de 7,9% correspondant au taux moyen de dépréciation des stocks constaté au 30 septembre 2008 ;
 - des stocks destinés à être vendus aux enchères publiques qui ont été dépréciés au 31 mars 2009 sur la base d'un taux forfaitaire de 80% afin de ramener leur valeur nette comptable à leur valeur probable de réalisation à l'occasion de ce type de ventes.

NOTE 2 : INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

LIBELLES	31 mars 2009		
	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de Conso
GIFI	100.00	100.00	Mère
ALEXANDER	100.00	100.00	G
DISTRI 29	50.00	50.00	G
DISTRI AJACCIO	51.00	51.00	G
DISTRI ALBOSA	100.00	100.00	G
DISTRI ANGOULEME	75.00	75.00	G
DISTRI CAYENNE	51.00	51.00	G
DISTRI LA VALENTINE	51.00	51.00	G
DISTRI PORTO VECCHIO	100.00	75.90	G
DISTRI PROPRIANO	51.00	51.00	G
DISTRI SAINT JEAN	75.00	75.00	G
DISTRI SARREGUEMINES	100.00	100.00	G
DISTRI TALANGE	100.00	100.00	G
DISTRI VILLENEUVE	55.00	55.00	G
DMV	100,00	100,00	G
FIGI	85,55	85,55	G
GIFI ASIA	100,00	100,00	G
GIFI BELGIUM	100,00	100,00	G
GIFI DIFFUSION	100.00	100.00	G
GIFI FORMATION	100.00	100.00	G
GIFI MAG	100.00	100.00	G
GIFIES	100.00	100.00	G
GIT CUNEO	94.00	94.00	G
IDE BELGIUM	100.00	51.02	G
IDEIS DECO	100.00	100.00	G
IDEIS BEAUVAIS	100,00	100,00	G
INGIF	75.00	38.25	G
MANBE 1984	51,00	51,00	G
NANTES IMPORT	99,60	99,67	G
USIMEUBLE	100.00	100.00	G
CONCEPTS DISTRIBUTION	60.00	60.00	G
NINGBO GLOBAL TRADING	100.00	100.00	G

G : Intégration Globale

N.B. : la société ADIL, détenue à 19%, dont la valeur des titres est de 38 K€ et la situation nette de 342 K€ n'a pas été consolidée car non significative.

Toutes les sociétés consolidées ont leur siège social : Zone industrielle La Barbière 47300 Villeneuve-sur-Lot, à l'exception des sociétés suivantes :

GIFI : ZI La Boulbène 47300 Villeneuve sur Lot

DMV : ZI La Boulbène 47300 Villeneuve sur Lot

Distri 29 : Route de Pons ZAC Au Plaisir 17500 Jonzac

GIFI Belgium : av. Wilson, 7012 Jemappes (Belgique)

IDE Belgium : av. Wilson, 7012 Jemappes (Belgique)

GIFIES : Calle Emporda 78, 17600 Figueres (Espagne)

Concepts Distribution : Rue Paul Berthoud 69220 Belleville

Ningbo Global Trading : Room 208, Yin Yi Bund BLDG, n°132 Ren Min Rd. Ningbo. Ehejiang. (Chine)

Distri Ajaccio : Villa U Tempu Bastelicaccia 20166 Porticcio

Distri Porto-Vecchio : Lieu dit Cura 20129 Bastelicaccia

Distri Propriano : Villa U Tempu Bastelicaccia 20129 Bastelicaccia

FIGI : Via Cavour 88, Cap 07100 Sassari (Italie)

INGIF : Via Cavour 88, Cap 07100 Sassari (Italie)

GIFI ASIA : Office n°4,5 & 6, 41F, Singa Commercial Center N° 144-151 Connaught Road West, Hong Kong (Chine)

NOTE 3 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices comptabilisés dans les différentes sociétés du Groupe.

L'impôt sur les sociétés (impôt courant) a été comptabilisé dans les comptes semestriels consolidés sur la base d'un taux d'impôt de 33,33% ; pour la société mère, il a également été tenu compte de la contribution sociale de 3,3% (Loi 99-1140 du 29 décembre 1999).

Les impôts différés actif et passif ont été constatés sur la base d'un taux d'impôt de 33,33%.

NOTE 4 : INDICATION SUR LE CARACTERE SAISONNIER DE L'ACTIVITE

Le caractère saisonnier de l'activité est présenté ci-dessous sur deux années.

Année 2006/2007

M€	S1 2006/2007		S2 2006/2007		2006/2007	
		%		%		%
Chiffre d'affaires	276,0	100,0	237,4	100,0	513,4	100,0
Résultat opérationnel	28,7	10,4	17,7	7,4	46,4	9,0
Résultat net des activités poursuivies	16,8	6,0	9,0	4,0	25,8	5,0
Résultat net (ensemble consolidé)	16,8	6,0	9,0	4,0	25,8	5,0
SAISONNALITE						
Chiffre d'affaires	54%		46%		100%	
Résultat opérationnel	62%		38%		100%	
Résultat net des activités poursuivies	65%		35%		100%	
Résultat net (ensemble consolidé)	65%		35%		100%	

Année 2007/2008

M€	S1 2007/2008		S2 2007/2008		2007/2008	
		%		%		%
Chiffre d'affaires	288,2	100,0	266,6	100,0	554,8	100,0
Résultat opérationnel	27,6	9,6	19,4	7,3	47,0	8,5
Résultat net des activités poursuivies	16,0	5,6	10,4	3,9	26,4	4,8
Résultat net (ensemble consolidé)	16,0	5,6	10,4	3,9	26,4	4,8
SAISONNALITE						
Chiffre d'affaires	52%		48%		100%	
Résultat opérationnel	59%		41%		100%	
Résultat net des activités poursuivies	61%		39%		100%	
Résultat net (ensemble consolidé)	61%		39%		100%	

NOTE 5 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

GIFI a retenu comme partie liée au sens de la norme IAS 24 d'une part les administrateurs, les mandataires sociaux, et d'autre part les filiales contrôlées exclusivement.

Dans le cas de GIFI, les entreprises liées sont celles contrôlées par l'actionnaire de référence de GIFI, la société GPG (Groupe Philippe Ginestet).

Le nombre très important de ces sociétés (il s'agit le plus souvent de SCI – Sociétés Civiles Immobilières) ne permet pas d'en donner la liste exhaustive.

Les principales opérations entre GIFI et des sociétés apparentées non consolidées se résument comme suit :

Bilan :

Nature (K€)	Montant 31/03/2009	Montant 31/03/2008	Société liée
Créances clients	92	30	GPG
Dettes fournisseurs	4 663	1 208	GPG

Compte de résultat :

Nature (K€)	Montant 31/03/2009	Montant 31/03/2008	Société liée
Locations immobilières et charges locatives	16 382	13 694	SCI contrôlées par GPG
Contrat de prestations d'assistance commerciale	492	401	GPG
Contrat de prestations d'assistance financière et juridique	416	308	GPG
Mise à disposition de moyens par une partie liée	31	33	GPG
Honoraires	242	231	GPG

Rémunération des dirigeants :

Les rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration de GIFI n'ont pas fait l'objet de révision significative au cours du premier semestre de l'exercice 2008/2009.

Il est ici cependant expressément précisé que par décision du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2008, Mr Alexandre GINESTET a été nommé Directeur Général Délégué.

Ledit Conseil d'Administration a acté la suspension de son contrat de travail de Directeur des Achats avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration a enfin décidé de fixer la rémunération du Directeur Général Délégué à la somme fixe brute mensuelle de 13 719 €, incluant un avantage en nature de 788€ brut mensuel, étant précisé que ladite rémunération est versée sur 12 mois et qu'elle est identique à celle qu'il touchait comme salarié.

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque zone géographique est basée sur le résultat opérationnel.

L'information sectorielle est fournie selon le critère géographique.

Il s'agit du mode de reporting utilisé pour l'information du Comité de Direction.

La mise en place de la nouvelle norme IAS 8 sur l'information sectorielle ne devrait donc pas modifier la présentation de l'information sectorielle actuellement utilisée.

(K€)	31/03/2009				31/03/2008		
	France	Europe	Asie	Total	France	Europe	Total
CA HT	314 103	12 346	0	326 449	275 389	12 768	288 157
Résultat opérationnel avant éléments non courants, amortissements et pertes de valeurs	38 676	492	254	39 422	35 628	915	36 543
Résultat opérationnel	29 382	-300	235	29 317	27 762	-135	27 627
Goodwill	53 192	0	0	53 192	51 485	170	51 655
Immobilisations incorporelles nettes	6 310	261	12	6 582	6 641	412	7 053
Immobilisations corporelles nettes	68 243	3 587	102	71 932	67 571	4 200	71 771
Total bilan	370 991	16 993	2 792	390 777	355 421	18 346	373 767

NOTE 7 : DETTES FINANCIERES

Obligations contractuelles financières consolidées

Les dettes financières sont exclusivement composées d'emprunts de billets de trésorerie et de découverts auprès d'établissements de crédit. Les emprunts ont été souscrits en euro et sont, pour la quasi totalité, à taux variables. Une politique de couverture de taux est en place sur l'exercice. Conformément à la norme IAS 39, la valeur de marché négative des options de change et de taux est comptabilisée au passif du bilan.

(K€)	30/09/2008	31/03/2009	Court terme	Long terme		Total
			moins d'un an	entre 1 et 5 ans	plus de 5ans	
Emprunts auprès des établissements de crédit	129 314	98 731	73 989 *	22 818	1 924	24 742

(*) dont billets de trésorerie (52 000 K€) et découverts (6 322 K€).

Le Conseil d'Administration de GIFI qui s'est tenu le 27 avril 2009 a arrêté le principe d'une émission d'OBSAAR (Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables) pour un montant d'environ 30 M€.

Cette émission est destinée essentiellement à financer l'impact sur la trésorerie de la société, estimé à environ 20 M€, résultant de l'institution d'un nouveau délai maximum de paiement des fournisseurs (Loi de Modernisation de l'Economie « LME »). Elle est également destinée à donner les moyens à la société de saisir les opportunités de croissance externe qui se présenteraient.

Cette opération devrait être annoncée lorsque les modalités définitives auront été arrêtées avec les banques participantes, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus correspondant.

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

Mandats de gestion

En juin 2003, les dirigeants de GIFI avaient été entendus dans le cadre d'une enquête portant sur les modalités d'exploitation de certains magasins du Groupe dont la gestion est confiée à des tiers par contrats de mandat.

A l'issue de cette enquête, la société GIFI avait été mise en examen le 13 mai 2005. L'instruction avait notamment retenu le recours au travail dissimulé, le marchandage, le prêt de main d'œuvre, l'absence de bulletins de paie et de déclarations préalables à l'embauche.

La société considérait quant à elle que le recours au mandat de gestion n'était pas prohibé au moment des faits et avait même été entériné par la loi du 2 août 2005 (publiée au JO du 3 août 2005), codifiée aux articles L146-1 et suivants du Code de commerce, fixant le statut du mandat de gestion.

Par décision du 9 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance d'Agen, statuant en premier ressort, a déclaré dans le même jugement la société GIFI coupable d'une partie des infractions pour la période du 23 mars 2000 au 24 novembre 2002 et affirmé que, compte tenu de la loi du 2 août 2005, le risque de récidive n'existait pas.

La société GIFI a interjeté appel de ce jugement.

Par arrêt en date du 26 janvier 2009, la Chambre des Appels Correctionnels près la Cour d'Agen, a infirmé le jugement ci-dessus rappelé, et prononcé la relaxe totale de la société GIFI qui est ainsi relevée indemne de toute condamnation.

Aucun pourvoi en cassation n'a été formé dans le délai légal de 2 mois venu à expiration.

Litige avec la société SISTAC

La société Sistac a assigné le Groupe GIFI en date du 25 mai 2005 devant le juge de l'exécution près le TGI de Lyon afin de liquider l'astreinte prononcée tant par le Tribunal de Commerce de Lyon que par la Cour d'Appel de Lyon sur des affaires de contrefaçon et de concurrence déloyale et de condamner le Groupe d'avoir à lui payer la somme de 31 M€.

Par jugement du 4 octobre 2005, le TGI de Lyon a condamné GIFI à verser 0,1 M€ à la société Sistac, soit 0,4% de la somme demandée.

Cette dernière a interjeté appel de cette décision et a déposé des conclusions récapitulatives où elle réclamait la condamnation de GIFI à lui verser 156 M€.

La Cour d'Appel de Lyon a statué le 17/03/08 sur la liquidation de l'astreinte portant sur les modèles de jardinières arguées de concurrence déloyale. Elle a fixé le montant en fonction des quantités importées à hauteur de 10 € par unité de vente soit un total d'astreinte de 570 720 €. Cette somme a été payée par GIFI et ce volet du litige est définitivement clos, aucune des parties n'ayant formé un pourvoi en cassation dans le délai légal venu à expiration.

Le 15/10/2008, Sistac a saisi le Tribunal de Commerce de Lyon en liquidation de l'astreinte portant cette fois-ci sur les jardinières arguées de contrefaçon (modèle déposé par Sistac) pour lesquelles le Tribunal de Commerce s'était réservé la compétence. Sistac réclame sur ce fondement 23,7 M€.

GIFI conteste de nouveau ce montant qui est hors de proportion notamment au regard de la décision de la Cour d'Appel qui avait révisé le montant unitaire de l'astreinte fixée par les juges du fond sur la concurrence déloyale. GIFI conteste également les quantités revendiquées par Sistac.

L'évaluation par GIFI et ses conseils intervenant sur le dossier demeure inchangée.

Ils estiment que l'issue du litige devrait se traduire par une condamnation proche de celle prononcée pour l'autre volet de l'affaire.

La totalité de l'information requise par IAS 37 n'est pas fournie car susceptible d'être préjudiciable à l'entreprise dans le cadre du procès en cours.

Litige avec la société GEDIS

La société GIFI (aux droits de laquelle intervient la société GIFI Diffusion) a conclu en juillet 2004 un contrat de dépôt et de coopération avec la société Générale Distribution (aux droits de laquelle intervient la société Gedis).

Un protocole d'accord transactionnel est intervenu entre les deux sociétés le 31 mai 2005 qui met fin aux différents litiges opposant les sociétés et modifie les conditions du contrat signé en juillet 2004.

Par assignation en date du 15 mars 2006, Gedis et sa société-mère DMP ont assigné GIFI et GIFI Diffusion afin de faire constater la violation des contrats de juillet 2004 et mai 2005 par ces dernières, d'annuler le protocole transactionnel du 31 mai 2005 et réclament à ce titre 8,3 M€ au profit de Gedis et 0,7 M€ au profit de DMP.

La société Gedis a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Paris en date du 28 mars 2006.

Le 31 mai 2006, l'administrateur judiciaire de Gedis, Gedis et le représentant des créanciers ont saisi le Juge des Référé afin de faire reconnaître le non respect par GIFI Diffusion des volumes contractuels, de condamner GIFI Diffusion à payer la somme de 0,25 M€ et de fixer une astreinte de 100 € par colis en dessous du volume hebdomadaire prévu dans le protocole.

Le 16 juin 2006, le Juge des Référé a débouté les demandeurs de l'ensemble de leur demande. Ceux-ci ont fait appel de la décision.

Le 12 septembre 2006, la société Gedis a été placée en liquidation judiciaire.

Le 20 février 2007, la Cour d'Appel d'Amiens, statuant en référé, a infirmé en toutes ses dispositions le jugement du 16 juin 2006 et condamné GIFI Diffusion à verser à Gedis une provision de 0,25 M€ à valoir sur la réparation de l'entier préjudice subi par cette dernière.

La société GIFI Diffusion a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt.

Ledit pourvoi n'a toutefois pas été admis par la Cour Suprême de sorte que la procédure au fond se poursuit devant le Tribunal de Commerce d'Amiens.

En l'état du dossier, les sociétés GIFI et GIFI Diffusion et leurs conseils considèrent qu'il n'y a pas lieu à indemnisation des sociétés Gedis et DMP.

A ce titre, les comptes clos le 30 septembre 2008 comprenaient une provision pour risque calculée en extrapolant à l'ensemble de la période couverte par le contrat le montant de la condamnation fixée par la Cour d'Appel.

Ladite provision est maintenue dans les comptes au 31 mars 2009.

La totalité de l'information exigée par IAS 37 n'est pas fournie, GIFI estimant que cette information est susceptible d'être préjudiciable au Groupe dans le procès en cours.

Litige avec un ancien dirigeant

L'ancien dirigeant de la société M2G, a fait délivrer assignation devant le Tribunal de Grande Instance à l'encontre de la société M2G, de la société GIFI et de son président pour " rupture brutale et sans motif légitime des relations commerciales ".

Le demandeur a été débouté de l'intégralité de ses demandes par jugement du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand du 21 janvier 2009.

Ledit jugement n'a pas fait l'objet d'un appel dans le délai légal d'un mois venu à expiration.

Litige prud'homaux

L'ensemble des demandes relatives aux contentieux prud'homaux s'élèvent à 8,8 M€ au 31 mars 2009. Ces risques sont provisionnés à hauteur de 0,4 M€ sur la base des estimations faites par le Groupe et en accord avec les recommandations des conseils de GIFI sur ces différents dossiers.

Les principales demandes concernent 16 mandats de gestion qui réclament la requalification de leur contrat de mandat en contrat de travail, afin d'obtenir des indemnités de licenciement. La totalité de l'information exigée par IAS 37 n'est pas fournie, GIFI estimant que cette information est susceptible d'être préjudiciable au Groupe dans les procès en cours.

Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal, dont la société GIFI a fait l'objet au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et la société GIFI MAG au titre des exercices 2006 et 2007, s'est traduit par un redressement totalement insignifiant de 0,06 M€ d'IS.

II. Données relatives à la société-mère

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008
Chiffre d'affaires	47 690	38 071	72 520
Résultat d'exploitation	13 593	13 014	24 070
Résultat courant	26 899	15 053	24 314
Résultat net	22 682	10 365	15 726

Préambule : il est rappelé que les données relatives à la société-mère sont présentées en normes françaises, les normes internationales n'étant applicables qu'aux comptes consolidés des sociétés cotées.

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation : le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations et de marchandises facturées aux filiales du Groupe dans le cadre de l'activité de créateur et d'animateur de réseau de distribution qui est celle de la société GIFI.

La croissance du chiffre d'affaires est principalement due aux activités suivantes :

- prestations à GIFI Diffusion : + 1,5 M€ (prestations basées sur le chiffre d'affaires de la filiale qui est en hausse avec l'accroissement des achats des magasins) ;
- refacturation publicité : + 7,1 M€ (accroissement de l'effort publicitaire en nombre de catalogues et campagnes de publicité à la télévision pour la première année) ;
- ventes marchandises : + 0,4 M€ (accroissement des dépenses d'entretien et de réparation des magasins).

Au total, le résultat d'exploitation reste stable car les dépenses de publicité à la télévision ne sont pas refacturées à l'identique aux magasins, mais font l'objet d'une contribution forfaitaire à l'année qui ne couvre pas les dépenses engagées à ce jour.

Le résultat financier au 31 mars 2009, inclus dans le résultat courant, comprend principalement les dividendes reçus des filiales pour 7,1 M€ (contre 15,1 M€ au 31 mars 2008) et une reprise nette sur provisions pour dépréciation des titres et des comptes courants des filiales pour 8,9 M€ (contre une dotation nette de 14,6 M€ au 31 mars 2008).

III. Rapport d'activité semestriel au 31 mars 2009

III.1- Chiffre d'affaires et activité

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre de l'exercice 2008/2009 s'élève à 326,4 M€ contre 288,3 M€ pour la même période de l'exercice précédent, soit une hausse de 13,2%.

Cette croissance dynamique s'explique à la fois par une hausse de l'activité à réseau constant sur le semestre de 6,2% et par l'effet de l'ouverture de nouveaux magasins.

La croissance à réseau constant sur le semestre est de 6,4% sur la France et de 1,5% sur la Belgique.

La répartition des ventes par zone géographique et par circuit de distribution au 31 mars 2009 est la suivante :

En M€	Période 01/10/2008 au 31/03/2009	Période 01/10/2007 au 31/03/2008	Variation
France	305,4	270,3	+ 12,9%
Belgique	9,7	9,5	+ 1,5%
Espagne	2,0	1,9	+ 3,4%
Italie	0,6	1,2	- 52,8%
Total ventes au détail	317,7	282,9	+ 12,2%
Vente en gros et services annexes	8,7	5,4	+ 62,0%
Total chiffre d'affaires	326,4	288,3	+ 13,2%

Sur le réseau constant France, qui représente la très grande majorité du chiffre d'affaires, le panier moyen est de 20,53 € contre 19,54 € l'année dernière, soit une hausse de 5% environ.

En Belgique, le panier moyen s'élève à 17,62 € sur ce 1^{er} semestre contre 17,14 € l'année dernière, soit une hausse de près de 3%.

III.2- Eléments constitutifs du résultat

Les achats consommés au 31 mars 2009 s'élèvent à 148,4 M€ contre 134,9 M€ l'année dernière. Ils représentent 45,5% du chiffre d'affaires contre 46,8% au 31 mars 2008, ce qui traduit une amélioration de la marge de 1,3 point.

La marge brute consolidée est donc de 54,5% contre 53,2% l'année dernière à la même époque. Ce gain de marge est principalement dû au renforcement de la part des produits importés dans le chiffre d'affaires et à la baisse significative des coûts du fret maritime ces 6 derniers mois.

Le résultat opérationnel s'élève à 29,3 M€ contre 27,6 M€ au 31 mars 2008, soit une hausse de 6,1%.

Cette hausse inférieure à celle du chiffre d'affaires s'explique par la hausse significative des frais de communication (accroissement du nombre de catalogues ou de leur pagination, publicité à la télévision sur les chaînes « grand public ») qui s'accroissent de 36% sur le semestre.

Les autres postes de frais généraux connaissent des évolutions contrastées :

- frais de personnel = + 21%
- électricité = + 20%
- loyers = + 10%
- frais de stockage = + 23%

A l'inverse, certains frais ont pu être diminués :

- frais intérim = - 8%
- honoraires = - 11%

Les impôts et taxes sont en hausse de 17%, principalement sous l'effet de la hausse de la taxe professionnelle et de l'apparition de nouvelles taxes telles que la taxe sur les vidéogrammes.

Les amortissements et provisions s'élèvent à 10,7 M€ contre 8,2 M€ l'année dernière, compte tenu de l'accroissement de 1,4 M€ des provisions pour risques et charges (litiges fournisseurs, amendes et pénalités, etc...).

Le poste « pertes de valeur » s'élève à 0,7 M€ au 31 mars 2009 contre 1,6 M€ au 31 mars 2008. Cette évolution favorable s'explique par une dotation nette aux dépréciations des stocks moins importante (0,4 M€ au 31 mars 2009 contre 1,0 M€ au 31 mars 2008).

Le coût de l'endettement financier net s'accroît de 0,4 M€ (+ 22%) sous l'effet de l'accroissement de l'endettement net moyen sur la période.

Les effets de la baisse des taux d'intérêt ne se sont faits sentir que partiellement, compte tenu des couvertures mises en place.

Le résultat net est, par contre, fortement impacté par la hausse des autres charges financières (+ 2,1 M€).

Cette ligne de compte de résultat comprend principalement la variation de valeur des couvertures de taux d'intérêt non adossées à des emprunts ; ces dernières étant devenues fortement négatives avec la forte baisse des taux d'intérêts sur le premier semestre de l'exercice 2008/2009.

La charge d'impôt s'élève à 9,8 M€, soit 38,7% du résultat avant impôt.

Au total, le résultat net s'élève à 15,5 M€ au 31 mars 2009 contre 16,0 M€ au 31 mars 2008, soit une baisse de 3,1%.

III.3- Autres événements significatifs du semestre écoulé

Le Groupe a ouvert sur le semestre 8 magasins (total m² : 12 330) :

- Aubergenville (78)
- Beaune (21)
- Bernay (27)
- Carcassonne (11)
- Itteville (91)
- Marseille/St Tronc (13), en concession d'enseigne
- Nouméa (DOM TOM), en concession d'enseigne
- Parthenay (79)

L'enseigne GIF I a aussi procédé au transfert/agrandissement de 3 magasins au cours du 1^{er} semestre (total m² : + 1410) :

- Dreux (28)
- Montluçon/Domérat (03)
- Vichy/Charmeil (03)

Aucune fermeture n'est intervenue sur le semestre.

III.4- Evolution prévisible et principaux risques et incertitudes pour le semestre à venir

Perspectives générales

Le contexte économique en Europe se détériore à l'image du taux de chômage des différents pays où GIFI est implanté.

Cette inquiétude sur l'avenir freine la consommation des ménages et ne permet guère de visibilité sur les mois à venir.

Cependant, le positionnement « petits prix » de l'enseigne et les efforts de communication effectués depuis le début de l'exercice ont permis à GIFI de voir son chiffre d'affaires progresser à réseau constant. Cette croissance devrait se poursuivre à un rythme plus réduit sur le second semestre.

Le rythme d'ouverture des magasins en France n'a pas été ralenti par la crise économique et de nouveaux relais de développement naissent avec le développement de la concession d'enseigne GIFI. Ainsi, sur le second semestre, le Groupe GIFI prévoit de réaliser 14 ouvertures (dont 6 en concessions d'enseigne).

Le taux de marge consolidée du Groupe s'est accru sur le premier semestre de l'exercice 2008/2009 grâce à une baisse très significative du coût du fret maritime et aux bonnes couvertures de change sur l'US dollar. Ces effets favorables devraient se poursuivre, mais de façon moins significative pour les mois à venir.

Concernant les frais généraux, les investissements publicitaires devraient continuer à être significatifs dans les mois à venir, mais les frais logistiques devraient s'atténuer avec la décroissance du niveau des stocks.

Le niveau de résultat opérationnel sera aussi directement impacté par le niveau de dotation aux provisions sur stock. La baisse générale du stock et l'absence d'accroissement significatif du stock âgé de plus de 2 ans laissent à penser que le niveau des provisions ne devrait pas s'accroître aussi vite que l'année dernière.

L'ensemble de ces éléments favorables devrait conduire à la réalisation d'un résultat opérationnel au 30 septembre 2009 supérieur à celui du 30 septembre 2008 qui s'élevait à 47,0 M€.

III.5- Evénements postérieurs à la clôture

Par jugement en date du 6 avril 2009, le Tribunal de Commerce de St Brieuc a arrêté le plan de cession des actifs de la société LBC Diffusion (enseigne CASH AFFAIRES) au profit de la société GIFI ou de toute personne morale qu'elle entendrait se substituer.

La prise de possession a été fixée au lendemain de ce jugement, ce qui permet au Groupe GIFI de reprendre l'exploitation de 12 magasins tous situés en Bretagne, avec un chiffre d'affaires annuel potentiel de 12 M€.

Par ailleurs, le Groupe a ouvert 2 magasins supplémentaires intégrés à St Omer (62), Mimizan (40), 2 concessions d'enseigne à Orange (84), St Maximin (83), et fermé le magasin de Marcq en Baroeul (59).

Le magasin de Villemomble (93), exploité jusqu'ici de façon intégrée, est exploité depuis le 1^{er} avril 2009 en franchise

**Attestation de la personne assumant la responsabilité du rapport financier semestriel
(article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 14 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Villeneuve sur Lot,
Le 08 juin 2009

Philippe GINESTET
Président Directeur Général

IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle au 31 mars 2009 (période du 1^{er} octobre 2008 au 31 mars 2009)

Groupe Argos Audit et Conseil
Le Belvédère
47510 Foulayronnes

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

GIFI

Société Anonyme
ZI la Boulbène
BP 40
47300 Villeneuve sur Lot

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Période du 1^{er} octobre 2008 au 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société GIFI, relatifs à la période du 1^{er} octobre 2008 au 31 mars 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

I- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Foulayronnes, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Groupe Argos Audit & Conseil

Deloitte & Associés

Vincent MICHAUD

Bénédicte SABADIE-FAURE

Gérard TREMOLIERE